

Décision n° 2018-0956
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 26 juillet 2018
modifiant les décisions n° 2009-0634 en date du 16 juillet 2009,
n° 2011-0564 en date du 17 mai 2011 et n° 2012-1010 en date du 4 septembre 2012
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
au ministère de la transition écologique et solidaire
pour un réseau indépendant du service fixe
sur le territoire national

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2009-0634 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 16 juillet 2009 modifiant la décision 01-11 du 3 janvier 2001 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences du service fixe du plan 1,5 GHz au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer pour les besoins de la direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest ;

Vu la décision n° 2011-0564 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 mai 2011 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement pour un réseau indépendant du service fixe en France métropolitaine et en Guadeloupe ;

Vu la décision n° 2012-1010 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 septembre 2012 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour un réseau indépendant du service fixe en France métropolitaine ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 30 juin 2018 du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), agissant en nom et pour le compte du ministère de la transition écologique et solidaire, reçue le 16 juillet 2018 ;

Décide :

Article 1. Les annexes suivantes sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- la page 8/8 de l'annexe 2 à la décision n° 2009-0634 en date du 16 juillet 2009 susvisée,
- l'annexe 22 à la décision n° 2011-0564 en date du 17 mai 2011 susvisée,
- l'annexe 7 à la décision n° 2012-1010 en date du 4 septembre 2012 susvisée.

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait à Paris, le 26 juillet 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences